

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13/04/2026



ID : 007-210700050-20260409-ARRETE202630-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**ARRÊTÉ N° 2026/030**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**OBJET : Portant délégation de fonction à Madame Carole THOMAS première Adjointe.**

Le Maire de la Commune d'ALBA LA ROMAINE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la délibération n°2026/18 du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire et de trois adjoints,

VU le procès-verbal du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Carole THOMAS en qualité d'adjointe au Maire,

**CONSIDÉRANT** que pour le bon fonctionnement de l'activité de la Commune il convient de donner une délégation de fonction à Madame Carole THOMAS,

## **ARRÊTÉ**

### **ARTICLE 1 :**

A compter du 13 avril 2026, Madame Carole THOMAS est déléguée pour intervenir dans le domaine des ressources humaines, de l'urbanisme et des travaux.

Madame Carole THOMAS assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous les fonctions et missions nécessaires au suivi des dossiers d'urbanisme, des ressources humaines et de travaux :

Domaine Urbanisme :

- Suivi de dossiers liés aux autorisations d'urbanisme

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13/04/2026



ID : 007-210700050-20260409-ARRETE202630-AI

**Domaine Ressources Humaines :**

- Gestion des congés,
- Elaboration, gestion et suivi des emplois du temps
- Gestion des carrières

**Domaine Travaux :**

- Dans les bâtiments communaux
- D'aménagement du village

**ARTICLE 2 :**

Délégation permanente est également donnée à Madame Carole THOMAS première adjointe, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1 assurées concurremment avec nous.

**ARTICLE 3 :**

La signature par Madame Carole THOMAS des pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délégation devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 09 avril 2026.

Vu pour acceptation,  
Carole THOMAS.

Le Maire,  
Philippe BOUNIARD

